# COMMISSION DÉPARTEMENTALE CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

### PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction do la coordination des services de l'État

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Bureau des enquêtes publique

# LISTE DEOARTEMENTALED'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DU DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE POUR L'ANNEE 2022

# Vu:

- le code de l'environnement ;
- -l'arrêté préfectoral n\* 2021-28/DCSE/BPE/EXP du 13 octobre 2021 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de la Seine-et-Mame ;
- le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2021 de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de la Seine-et-Mame au titre de l'année 2022

### ARRÊTE:

<u>Article 1\*</u>: sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de Sem-et-Mame au titre de l'année 2022, les personnes figurant dans le tableau ci-dessous :

PRÉNOM-NOM	QUALITÉ
Monsieur François ANNIC	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'ê retraité
Monsieur Philippe BARTOLOMEI	Directeur adjoint de la Poste, retraité
Monsieur Jean BAUDON	Géomètre expert, retraité - Ingénieur conseil Infrastructures
Monsieur Jean-Charles BAUVE	Architecte < DPLG > (diplômé par le Gouvernement)
Monsieur Christophe BAYLE	Chef de projets d'urbanisme et d'aménagement retraité
Monsieur Daniel BERTHELOT	Géomètre expert « DPLG » diplômé par le Gouvernement), retrait

PRÉNOM-NOM	QUALITÉ
Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER -	Chef de secteur travaux publics, retraité
; Monsieur Michel CERISIER	Chef d'entreprise de constructions retraité, ancien maire de Pringy
Monsieur Joël CHAFFARD	Professeur agrégé hors classe des sciences de la vie et de ta
Monsieur Alain CHARLIAC	Attaché de direction à EDF, retraité
Monsieur Philippe DE COINTET DE FILLAIN	Agent général d'assurances, retraité
Madame Monique DELAFOSSE	Architecte honoraire
Monsieur Roland DE PHILY	Commissaire-colonel de l'armée de terre, retraité
Monsieur Gilles de SORBIER de POUGNADORESSE	Architecte « DPLG » (diplômé par le Gouvernement), ingénieur économiste de la construction, retraité
Monsieur Gérard FOUCHY	Commandant fonctionnel honoraire de la police nationale, retraité
Monsieur Fabien FOURNIER	Consultant en stratégie
Monsieur Thierry FRANÇOIS	Chargé de mission éducation nationale, retraité
Monsieur Christian HANNEZO	Manager sécurité, retraité
Madame Marie-Françoise HEBRARD	Directrice de service foncier
Monsieur Henri LADRUZE	Directeur d'école, retraité
Monsieur Jean-Luc LAMBERT	Ingénieur géologue, retraité
; Monsieur Alain LEGOUHY	Ingénieur géomètre topographe, retraité
Monsieur Hugues LESEUR	Directeur départemental de la jeunesse et des sport retraité
Monsieur Bernard LUCAS	Ingénieur en chef des travaux publics de l'État, retraité

PRÉNOM-NOM	QUALITÉ
Monsieur Marc PÂQUES	Professeur des universités
Monsieur Emmanuel PLACÉ	Commandant divisionnaire de police à la retraite
Monsieur Jean-Luc RENAUD	Enseignant en droit de l'urbanisme, en droit de l'environnement et en aménagement du territoire.
Madame Marie-Hélène 8AINTE-LUCE	Chargée de développement social, retraitée
Monsieur Dénia SARAZIN-CHARPENTIER	Attaché hors classe d'administration de l'État, retraité
Monsieur Philippe SCRIBE	Lieutenant-colonel de gendarmerie, retraité
Madame Marie-Françoise SÉVRAIN	Consultante en environnement retraitée
Monsieur Jackie TONUS	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité
Monsieur Jean-Marc VERZELEN	Directeur départemental des territoires, retraité

<u>Article 2</u>: Dans deux mois suivant sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun, 43 rue du général de Gaulle - 77 008 MELUN cedex, ou sur l'application Télérecours citoyens (<a href="https://httotyens.telerecours.fr">httotyens.telerecours.fr</a>). Le recours n'a pas d'effet suspensif sur la décision.

<u>Article 3</u> ; la présente décision sera publiée nu recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Mame ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Mame à l'adresse suivante : <a href="https://.seine-et-mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques/Commissaires-enqueteurs/liste-CE-année-2022">https://.seine-et-mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques/Commissaires-enqueteurs/liste-CE-année-2022</a>

